



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230406-DEL2023_04_06-DE



publié le 07-04-23

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 6 avril 2023

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 26

Qui ont pris au vote : 28

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril de à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, Maire.

Etaients présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Robert HABRANT, Mme Cécile BONNEAU, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY,

Les conseillers municipaux :

Mme Julie DESMOULINS, M. André MOURGUES, M. Patrice THOMAS, M. Francis GENGOUX, M. Serge AMBAN, Mme Géraldine CAMPENS, Mme Dominique PIGNATEL, M. Didier ZIKA, Mme Valérie WILLEMART, Mme Elisabeth MARAINI, Mme Marion NEFF, M. Pierre-Valentin VERNHES, M. Alain LEVINSPUHL, Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA, M. Etienne HERPIN, Mme. Christine BEAULIEU, Mme Marjolaine CHATONEY.

Excusés, avaient donné procuration : M. Jacques SABATIER à M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Valérie MASSON-RAGUSA à Mme Mary-Christine BERTRANDY-CAMPANA.

Absent : M. Bruno CHAIX

A été nommé secrétaire : M. Pierre-Valentin VERNHES

DELIBERATION N° 2023-04-06

Nomenclature ACTES 7.1

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2023-02-04 du 28 février 2023 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires ;

VU le compte de gestion 2022 du comptable public approuvé par délibération n°2023-04-03 du 6 avril 2023,

Vu le vote du compte administratif 2022 par délibération n°2023-04-04 du 6 avril 2023,

Et après en avoir délibéré,

CONFIRME les résultats 2022 comme suit :

Reports à nouveau

+ 667 679.34 € (fonctionnement – R002 - recettes)

+ 3 114 132.75 € (investissement – R001 - recettes)



Le Maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois

6. AFFECTATION DU RESULTAT

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : M. Stéphane DETRAY

DELIBERATION N° 2023-04-06

Objet : Affectation du résultat

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le virement à la section d'investissement ou autofinancement inscrit au budget primitif et complété ou non lors du budget supplémentaire et des décisions modificatives, n'est pas réalisé budgétairement dans l'exercice en cours mais voté, sous le vocable " réserves ", après l'approbation du compte administratif et constatation du résultat.

Le compte administratif 2022 présente en sa section de fonctionnement un excédent cumulé de 667 679.34 € et un excédent cumulé de la section d'Investissement de 3 114 132.75 €.

L'équilibre de la section d'investissement et le calcul de l'affectation des résultats sont déterminés avec la prise en compte des restes à réaliser de l'exercice qui s'élèvent à :

RAR en dépenses : 175 356.06 €

RAR en recettes : 679 196.66 €

Soit un solde excédentaire de 503 840.60 €

Après la prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement reste excédentaire à 3 617 973.35 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer les résultats 2022.